

## **Compte rendu de la réunion du Comité syndical du 6 juillet 2009 à 18 heures 30**

Les membres du comité syndical se sont réunis le lundi 6 juillet 2009 à 18h30 en visioconférence sur les sites de Annonay (Château de Déomas) et Le Teil (Centre multimédia), régulièrement convoqués par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL. Le Comité Syndical s'était réuni le 29 juin, séance au cours de laquelle le quorum n'était pas atteint pour pouvoir délibérer. Le comité syndical pouvait donc délibérer ce 6 juillet 2009 sans condition de quorum (article L2121-17 du CGCT).

**Présents ayant voix délibérative :** Mesdames et Messieurs CHAUSSIGNAND Jean-Luc (Alba la Romaine), BOYER Aïda (Annonay), CAVENEGET Guy (Annonay), CAUSSE Yves (Boffres), DESESTRET Guy (Boucieu le Roi), VACHER Sébastien (Boulieu les Annonay), VISSY Michel (Colombier le Jeune), LECOMTE Marc (Coux), TAULEGNE Philippe (Davézieux), GRENIER Christophe (Félines), GEIGUER Jacques (La Souche), CURTIUS Patricia (Le Teil), TRENCHAT Monique (Ruoms), MONCELON Jean-Marc (St Alban d'Ay), BALTHAZARD Catherine (St Barthélémy Grozon), DARD Thierry (St Barthélémy le Plain), ROSSETTI Bernard (St Bazile), TARDY Gilles (St Clair), CLEREL Laurent (St Fortunat sur Eyrieux), BOISSIE Mickaël (St Jean de Muzols), COURTILLAT Pierre (St Marcel d'Ardèche), BERT Hervé (St Pierre sur Doux), ROCHE Alain (St Romain d'Ay), PATTARD Jean-Pierre (St Symphorien sous Chomérac), SOULHIARD Anne-Laure (St Thomé), VILET Nathalie (St Victor), PESCHAIRE Christian (Sampzon), BUISSON Jean-Pierre (Satillieu), THOMAS Alain (Savas), CHANTRE Christophe (Toulaud), BALME GALIFET Marie-Joseph (Vernosc), LEYNAUD Edouard (Vesseaux), DUMAS Christian (Viviers), SIAH Ali (Viviers), LAMBERT Jean-Michel (CDC Berg et Coiron), PRIMET Eric (CDC Berg et Coiron), GAFA André (CDC des Boutières), ROSIE Claudette (CDC Cévenne et Montagne Ardéchoises), DELALEUF Alain (CDC Rhône Valloire), GRELLET Joël (SIVU Gras Larnas), PIPERAUX Cécile (SIVU Gras Larnas)

**Présents n'ayant pas voix délibérative :** AUZAS Denis (Alba la Romaine), CHAPRIE Pierre (Boucieu le Roi), SAINTSORNY Chantal (St Jean de Muzols), CHARBONNIER Huguette (St Pierre la Roche), MENIAUD Aline (St Symphorien sous Chomérac)

**Avaient donné procuration :** BEIKES Johan (CDC Pays du Cheylard) à QUINKAL Maurice (Vion), SABY René (CDC Rhone Valloire) à DELALEUF Alain (CDC Rhone Valloire)

Mme Patricia CURTIUS a été désignée secrétaire de séance.

En introduction, le président Quinkal fait une mise au point sur l'heure de la réunion, certains délégués ayant suggéré un horaire de soirée (20 heures). Il consulte les délégués présents et une grande majorité d'entre eux se prononcent pour l'horaire actuel de fin d'après-midi.

### **1/ Approbation du compte rendu du comité syndical du 30 mars 2009**

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque de délégué, il est adopté.

### **2/ Information sur les décisions du Bureau des 20 avril et 8 juin 2009**

Le président informe les délégués des dernières décisions du Bureau, et en particulier :

- A propos du choix du logiciel de gestion communale, il donne la composition de la commission réunie en jury qui a choisi le logiciel Cosoluce.

- Sur la stratégie du Sivu, il rappelle la décision prise au comité syndical précédent qui retirait le dossier de déménagement à La Voulte, mais confirme que le déménagement de la plateforme technique (les serveurs du Sivu) reste plus que jamais à l'ordre du jour. Celle-ci sera désormais hébergée chez ADTIM, l'opérateur de réseau retenu par le syndicat mixte ADN. Sa localisation est à Rovaltain, sur le principal nœud du réseau très haut débit d'Ardèche-Drôme-Numérique.

Un délégué au Teil demande à quelle échéance est prévu ce transfert. Le président Quinkal estime qu'il doit se faire au plus tôt.

M. Eldin, responsable technique de la plate-forme, fait le point sur les nombreux problèmes qui se posent au central téléphonique du Cheylard (précarité juridique, accès physique pour nos équipes), sans compter ceux posés au niveau logistique (locaux à l'étage, mélange des activités avec celles de FT).

A une autre question sur le transfert du personnel, M. Quinkal réaffirme qu'aucun personnel ne déménagera à Valence-Rovertain, mais qu'un bureau est prévu à Privas où se ferait la réplique des données et qui servirait d'annexe.

- A propos du plan "ENR" (école numérique rurale), lancé par le ministère, il annonce que deux emplois en CAE sont proposés pour honorer les nombreuses pré-commandes reçues par le Sivu.

- Pour la visioconférence il redonne la parole à H-P Eldin pour informer des choix techniques faits par le Sivu sur le système de visioconférence.

### **3/ Demande de retrait de la Commune de Barnas**

La Commune de Barnas demande son retrait du Syndicat par une délibération en date du 20 mars 2009, qui cite « *Bien conscient de l'intérêt que présente ce syndicat et des services qu'il propose, il n'en est pas moins vrai que les évolutions administratives, et notamment au niveau informatique, ne nécessitent plus l'adhésion de la Commune de Barnas au Sivu (...)* ».

En application des articles L 5211-18 et L 5211-19 du C.G.C.T cette demande est subordonnée à l'intervention d'une délibération de nos instances, suivie d'une délibération par les assemblées de nos adhérents si l'avis du Comité Syndical est favorable. Bien entendu c'est le représentant de l'Etat dans le département qui prend, au terme de la procédure, la décision finale. Ainsi s'agissant des retraits, la contribution budgétaire communale restera due au SIVU jusqu'à l'année (incluse) de la date effective de la décision du représentant de l'Etat.

A l'unanimité le Comité Syndical **accepte** le retrait du Syndicat de la Commune de Barnas.

### **4/ Demande d'adhésion de la Commune de Saint-Pierre-la-Roche**

Le Président porte à la connaissance des membres la demande d'adhésion de la Commune de Saint Pierre la Roche.

A l'unanimité le Comité syndical **accepte** l'adhésion de la Commune de Saint-Pierre-la-Roche.

### **5/ Tarifs d'intervention pour les logiciels de gestion communale**

Il est rappelé que suite à plusieurs discussions en Bureau et au Comité syndical, un appel à partenariat a été lancé auprès des éditeurs du marché afin de sélectionner une solution de logiciels de gestion communale qui permettrait au Syndicat d'assurer la maintenance de proximité auprès des collectivités volontaires, l'éditeur se chargeant des autres niveaux de maintenance.

Lors de sa séance du 20 avril dernier, le Bureau a adopté la solution préconisée par le jury, soit Cosoluce, et a autorisé M. le Président à signatures dans ce dossier.

La convention de partenariat étant à présent signée, il convient de prévoir les tarifs d'intervention du SIVU auprès des collectivités intéressées par ce nouveau service.

Il est rappelé que l'intervention du SIVU dans ce dossier sera la suivante :

- L'installation des logiciels et leur paramétrage
- La récupération des données grâce aux outils mis à disposition par COSOLUCE
- La formation initiale des utilisateurs des collectivités
- L'assistance permanente de premier niveau : dépannages par tout moyen jugé approprié : internet, téléphone, fax, déplacement sur site
- Des séances de compléments de formation annuelles liées aux évolutions des logiciels.

Les tarifs d'intervention envisagés sont les suivants :

Tranche de population	Installation, paramétrage, formation initiale (€ H.T.)	Maintenance annuelle (€ H.T.)	Réduction des frais de maintenance annuelle si contrat de maintenance associé de l'ensemble du parc informatique de la Mairie
Communes 0-500 hab. E.P.C.I moins de 10 agents	476	300	50%
Communes 501-1500 hab. E.P.C.I de 11 à 19 agents	714	450	50%
Communes 1501-3000 hab. E.P.C.I. de 20 à 35 agents	952	600	50%
Communes 3001-9999 hab. E.P.C.I. 36 agents et plus	1 190	1 200	50%

Formation complémentaire à la demande de la collectivité :

Durée	Collectivités adhérentes	Intercommunalités non adhérentes
½ journée pour au moins deux collectivités différentes (3 heures)	396 euros H.T.	495 euros H.T.
Journée pour au moins deux collectivités différentes (6 heures)	634,44 euros H.T.	739,05 euros H.T.
½ journée pour une seule collectivité (3 heures)	198 euros H.T.	247,50 euros H.T.
Journée pour une seule collectivité (6 heures)	317 euros H.T.	396 euros H.T.
Frais de déplacement forfaitaires (à diviser par le nombre de collectivités participantes)	40 euros H.T.	

Le Bureau syndical a émis un avis favorable sur ces tarifs dans sa séance du 8 juin dernier.

A l'unanimité moins trois abstentions (SIAH, DUMAS, COURTILLAT), le Comité Syndical **approuve** les tarifs décrits ci-dessus et autorise M. le Président à signer toutes pièces dans ce dossier, en particulier les contrats à intervenir avec les collectivités souscrivant le service.

#### **6/ Tarification pour la visioconférence**

Dans la continuité du débat ayant eu lieu lors du Bureau syndical du 20 avril dernier, il est proposé de mettre en place les tarifs suivants relatifs au plan départemental de visioconférence :

- Salle de visioconférence comprenant le matériel professionnel, l'accès au pont de visioconférence sur réservation, la maintenance : 35,70 euros H.T. par mois
- Délivrance d'une licence permettant une visioconférence de qualité sur un équipement individuel de type portable :

Commune adhérente : 5,10 € H.T./mois  
Intercommunalité adhérente : 6,38 € H.T./mois  
Structure non adhérente : 7,15 € H.T./mois

Il est indiqué que, concernant les salles, des courriers ont déjà été envoyés à la plupart des sites pressentis.

Le Bureau syndical a émis un avis favorable sur ces tarifs dans sa séance du 8 juin dernier.

M. DUMAS (Viviers) souligne que l'utilisation des TIC n'est pas forcément accompagnatrice du développement durable, puisque les TIC sont dévoreurs d'énergie et il donne l'exemple du téléchargement d'un journal électronique qui, si l'on cumule tous les appareils qui ont permis sa fabrication, son stockage et sa mise en ligne, consommerait autant d'électricité qu'un lavage de machine à laver. Il doute aussi de la bonne influence du "green business" sur la démocratie et la permanence de la fonction publique sur les territoires.

Le Président remercie le délégué de son intervention et soumet les tarifs au vote.

A l'unanimité, le Comité Syndical **approuve** les tarifs décrits ci-dessus.

### **7/ Décision modificative n°1 pour le budget de la régie**

La mise en place du plan « Ecole Numérique Rurale » n'avait pas été prévue lors du vote du budget 2009, car l'Etat n'avait pas encore lancé l'appel à projets.

Ce plan va lourdement impacter, en dépenses et en recettes, le budget de la régie industrielle et commerciale. En effet, le Syndicat va acheter le matériel pour le compte des Communes sélectionnées par l'Etat, et leur revendre après installation.

La décision modificative correspondante est la suivante :

- Article 607 (dépenses) - achats de marchandises : + 675 000 euros
- Article 707 (recettes) - vente de marchandises : + 675 000 euros

Il est précisé que ces chiffres pourraient encore évoluer selon la position prise par l'Etat pour les écoles privées.

Le Président exprime que cette DM est indispensable pour pouvoir satisfaire aux demandes des communes pour le plan Ecole Numérique Rurale. La somme à ajouter au budget est importante et reflète la demande d'équipement des Communes. Les opérations de dépenses et de recettes sont de même niveau et n'affectent pas l'équilibre du budget.

A l'unanimité, le Comité Syndical **approuve** la décision modificative n°1 pour le budget de la régie.

## **Questions diverses et questions des délégués**

### **Demandes de subvention pour le « plan départemental de visioconférence »**

Le Président indique qu'il est possible d'obtenir certaines subventions pour la mise en place du plan départemental de visioconférence.

Le descriptif succinct du projet se fait en trois opérations distinctes :

- 1) Plan départemental de visioconférence :

Le Bureau du SMIVU des Inforoutes de l'Ardèche, dans sa séance du 20 avril dernier, a validé le principe d'un plan départemental de visioconférence, basé sur un maillage du territoire par une dizaine de salles équipées d'un matériel professionnel dédié à cet usage (caméra, connexion internet adéquate, micro multidimensionnel...).

Il est rappelé tous les avantages liés à ce moyen moderne de communication : gain de temps, d'argent, d'énergie, dynamique de développement durable...

Ces sites pourraient être au service de plusieurs types de publics : acteurs économiques (entreprises du territoire), collectivités locales pour leur fonctionnement propre, société civile (organisation et enregistrement de web conférences associatives, écoles...).

L'intérêt d'un programme coordonné au niveau départemental est bien entendu de mettre en commun l'ensemble des sites, permettant une mutualisation des moyens, du système de réservation, de maintenance technique...

### 2) L'association des autres sites ardéchois : le cas de la CCPRV :

Il pourrait être associé au dispositif d'autres initiatives locales existantes ou en projet (salle de visioconférence du SPL Textile de Flaviac).

Ce dernier site fait d'ailleurs l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du présent dossier, avec la Communauté de Communes de Privas Rhône Vallées comme maître d'ouvrage.

### 3) Vers une interface nationale de gestion et de réservation des salles de visioconférence :

Dans notre réflexion de mutualisation des besoins et moyens, nous étudions aussi l'opportunité de développer le système de gestion et de réservation sur un périmètre plus important, qui pourrait être national, car cette échelle nous paraît pertinente.

Le projet consisterait à recenser les initiatives existantes, effectuer un référencement des sites publics disponibles, et prévoir une interface d'information et de réservation, afin de centraliser les demandes et simplifier les démarches.

Une des conditions de réussite de la visioconférence en salle est en effet de permettre à l'utilisateur de trouver facilement un point d'accès à proximité ; ces derniers devront être suffisamment nombreux et référencés sur le territoire concerné.

Nous avons donc commencé à recenser au niveau national les structures publiques promouvant les TIC intéressées par cette initiative, et nous avons senti un réel intérêt pour la démarche dans de nombreux départements.

Les opérations 1) et 2) du projet vont de pair, l'opération 3) peut être traitée de façon indépendante. Notre souhait est de mettre en place les équipements de visioconférence dans les sites pressentis dès la rentrée de septembre, puis de travailler avec nos partenaires nationaux sur l'interface de réservation et de gestion pour un développement de l'application et une mise en oeuvre en 2010.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Investissements matériels	77 212 €	FEDER (ACTION 8)	58 879 €
Maintenance des équipements et transferts de compétences	16 246 €	Contrat de Plan Etat Région (FNADT)	35 326 €
Journées agents pour mise en place	6 300 €	Autofinancement	23 553 €
Développement application	18 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>117 758 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>117 758 €</b>

Il est précisé que l'autofinancement serait assuré sans recours à l'emprunt.

A l'unanimité, le Comité Syndical **approuve** les demandes de subvention à déposer dans le cadre de l'appel à projets FEDER (action 8) et l'appel à projets du volet territorial du Contrat de Plan Etat Région.

### **Convocation des délégués par voie électronique :**

Daniel Suszwalak fait un point sur la convocation des délégués par la voie électronique et rappelle aux délégués que seulement 100 d'entre eux ont donné leur autorisation écrite, ce qui est déjà bien mais encore insuffisant pour que le Sivu soit véritablement engagé sur le chemin du développement durable. Il informe que dans cette procédure il est indispensable que les délégués « acquittent » l'envoi, c'est à dire suivent le lien qui leur est donné par messagerie électronique et téléchargent les documents. En cas de défaut, un problème juridique pourrait se poser, car c'est l'acquiescement qui est la preuve opposable que le délégué a bien reçu les documents.

Il réaffirme que la procédure retenue par le Sivu est une véritable dématérialisation, les documents n'ont pas besoin d'être imprimés puisqu'ils sont projetés en séance. Il informe que les messages d'avertissement sont expédiés à une seule adresse mail, celle personnelle du délégué, de préférence à celle de la mairie.

M. DUMAS (Viviers) exprime l'opinion que le papier fait aussi fonctionner la Poste, qui est en danger dans nos communes, et qu'il n'est pas toujours besoin de surinvestir le domaine informatique.

M.Suszwalak rappelle que la convocation électronique n'est adressée qu'aux délégués volontaires et que les autres reçoivent toujours du papier par voie postale. Il insiste sur le choix fait par les délégués de recevoir la convocation électronique, qui implique qu'ils doivent accomplir la procédure jusqu'au bout (téléchargement).

Un autre délégué, tout en affirmant son soutien à cette démarche de dématérialisation, demande que la patience des élus et techniciens du Sivu, rompus aux TIC, s'exerce par rapport aux nombreux délégués qui sont encore en phase d'apprentissage de ces nouvelles procédures.